

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 7 février 2024 Délibération n° 2024\_CS01\_06

Le 7 février 2024 à 11h, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni en séance publique, à l'espace Crozy à Boisseuil, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

#### Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Alain BOURION, Monsieur Claude BRUNAUD, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Philippe JANICOT, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Maurice LASNIER, Monsieur Vincent LÉONIE, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Monsieur Jacques ROUX, Monsieur Rémy VIROULAUD, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Gisèle JOUANNETAUD, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Paul POULET, Monsieur Patrick ROBERT, Madame Claudine ROUX, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PERABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Madame Véronique GODMÉ, Madame Marylène HENRION, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Eric PAULHAN, Monsieur Francis THOMASSON, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

#### Absents excusés représentés :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Madame Jany-Claude SOLIS (ELAN) représentée par son suppléant Monsieur Patrick ROBERT (ELAN)

Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat)

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) représenté par son suppléant Monsieur Eric PAULHAN (Val de Vienne)

SIEPAL - Comité Syndical du 7 février 2024

Modification simplifiée n° 9 du **REÇU EN PREFECTURE** Noblat – Avis du Comité Syndical

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20240207-2024\_CS01\_0

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole)  
Monsieur Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Monique DELPI (Limoges Métropole)  
Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Sarah GENTIL (Limoges Métropole)  
Madame Elisabeth PETIT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard TROUBAT (ELAN)  
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)  
Monsieur Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)  
Monsieur Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain FAUCHER (Noblat)  
Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain PERABOUT (Noblat)  
Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne)  
Monsieur Claude MONTIBUS (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur René ARNAUD (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)  
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole)  
Monsieur Denis LIMOUSIN (Limoges Métropole)  
Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)  
Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN (Limoges Métropole)  
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)  
Monsieur Alain AUZEMERY (ELAN)  
Monsieur Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)  
Madame Brigitte LARDY (ELAN)  
Monsieur Jean-Marc LEGAY (ELAN))  
Monsieur Franck MAITRE (ELAN)  
Monsieur Alain GEHRIG (Val de Vienne)  
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne)  
Madame Sonia SOULAT (Val de Vienne)

Absents :

Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)  
Madame Julie LENFANT (Limoges Métropole)

Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, SIEPAL  
Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL  
Monsieur Martin JOUY, SIEPAL  
Madame Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) et Monsieur Alexandre MAZIN (ELAN) sont nommés secrétaires de séance.

---

## Modification simplifiée n°9 du PLU de la commune de Feytiat Avis du Comité Syndical

---

**Rapporteur :** Monsieur René ARNAUD, Vice-Président du SIEPAL

*Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,*

*Vu l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),*

*Vu l'article L153-40 du code de l'urbanisme disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées,*

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,*

*Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges,*

*Considérant que le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges est exécutoire depuis le 8 septembre 2021,*

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,*

*Vu la délibération du 24 septembre 2020 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,*

*Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges,*

*Considérant le courrier de saisine de la Communauté Urbaine Limoges Métropole reçu le 03 janvier 2024 et sollicitant l'avis du SIEPAL sur la modification simplifiée n°9 du PLU de la commune de Feytiat avant le 16 février 2024.*

La commune de Feytiat, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, est située en 1<sup>ère</sup> couronne du SIEPAL et compte 6120 habitants en 2020 selon l'INSEE. Son PLU a été approuvé en mai 2012.

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Feytiat qui prévoit la suppression de l'emplacement réservé n°18.

Ce dernier était destiné à permettre l'élargissement d'une voirie pour lui faire atteindre 10 mètres de large.

La commune a été sollicitée récemment sur les parcelles AC17 et AC18 accueillant cet emplacement réservé et, au vu des infrastructures actuelles et possibles, elle a choisi de ne pas acquérir la partie du



La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 7 février 2024

Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.

Formalités de publicité effectuées

le 12 février 2024.

Transmis en Préfecture le 12 février 2024.

Le Président,



Vincent LÉONIE

REÇU EN PRÉFECTURE  
SIEPAL - Comité Syndical du 7 février 2024  
Modification simplifiée n° 9 du P.L.U. de la Communauté de Feytiat – Avis du Comité Syndical  
Le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20240207-2024\_CS01\_0